Comme annoncé lors de la Commission Accès Réseau du 18 mars 2024 et du dernier GT du 4 juin, RTE lance, à compter de ce lundi 29 juillet 2024 et jusqu'au lundi 16 septembre 2024 inclus, la phase de consultation écrite relative à la simplification du triptyque contractuel (Convention de raccordement, CART, Convention d'exploitation).

Cette simplification vise à fixer un terme (au moment de l'accès au réseau définitif) à la convention de raccordement et confère ainsi à la portée contractuelle de cette convention une date de fin. A ce titre, des articles et clauses de cette convention, qui doivent perdurer durant toute la durée de vie de l'installation pour assurer une continuité contractuelle, doivent être transférés dans le CART d'une part et la Convention d'exploitation d'autre part.

Cette consultation est la première étape de cette simplification du triptyque contractuel, et propose les modifications transférées de la convention de raccordement vers le CART Consommateur :

- Article 8.11 CART Consommateur : conditions générales et conditions particulières

Début 2025, RTE proposera une évolution des trames de la convention d'exploitation puis de la convention de raccordement pour rendre cette simplification effective.

Précision : La consultation sur la simplification contractuelle est purement technique et n'a pas vocation à revoir les articles consultés ou en cours de consultation. Les évolutions proposées prennent en compte des articles en cours de consultation dans la « Consultation "Sites mixtes" et convention de raccordement "Stockage" ». En cas de modification des articles proposés par la consultation sites mixtes, la trame du CART reprendra les dernières versions d'articles approuvées.

Nous vous adressons un document Excel intitulé « Consultation simplification du triptyque contractuel » *(voire pièce jointe)* **dont l'objet est de recueillir vos remarques et commentaires en retour à ces éléments de proposition, dans le cadre de la présente Consultation**.

Nous vous invitons donc à nous adresser d'ici le 16 septembre prochain (inclus) vos retours via le site internet Concerte en utilisant si possible le fichier Excel précité.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.